

MÉTIER

DE L'AGENCE DE
DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DU PAYS DE
MONTBELIARD

LES NOUVEAUX ZONAGES INSEE

Aires d'attraction des villes, zones d'emploi, unités urbaines

L'Insee propose différents zonages, utilisés pour la diffusion de données, pour la réalisation d'études et sur lesquelles s'appuient parfois des réglementations nationales. Ce sont parfois même les échelles les plus fines auxquelles sont disponibles les données.

Régulièrement actualisés depuis leur création, les zonages de l'INSEE ont été refondés au cours de l'année 2020 afin d'homogénéiser les méthodologies avec nos pays voisins.

L'objectif de cette publication est de présenter les nouveaux découpages locaux et les évolutions que ces mises à jour ont engendrées.

Zone d'emploi de Montbéliard

146 communes
63 750 emplois

Aire d'attraction de Montbéliard

137 communes
179 980 habitants

Unité urbaine de Montbéliard

25 communes
112 634 habitants



Les aires d'attraction des villes remplacent les aires urbaines

Le zonage en aires d'attraction des villes (AAV) défini par l'INSEE en 2020 se substitue à celui des aires urbaines (AU), périmètre utilisé depuis 1996. Les AAV ne sont pas une actualisation des AU car leur construction repose sur une méthodologie différente, aujourd'hui utilisée par l'Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, et l'OCDE, qui facilite la comparaison de notre territoire avec ceux des autres pays européens.

Ainsi une aire d'attraction est constituée d'un pôle déterminé à partir de critères de population et d'emploi et d'une couronne composée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans ce pôle.

Cette approche fonctionnelle permet d'étudier l'influence des villes centres sur les communes environnantes.

Des aires d'attraction plus étendues que les aires urbaines

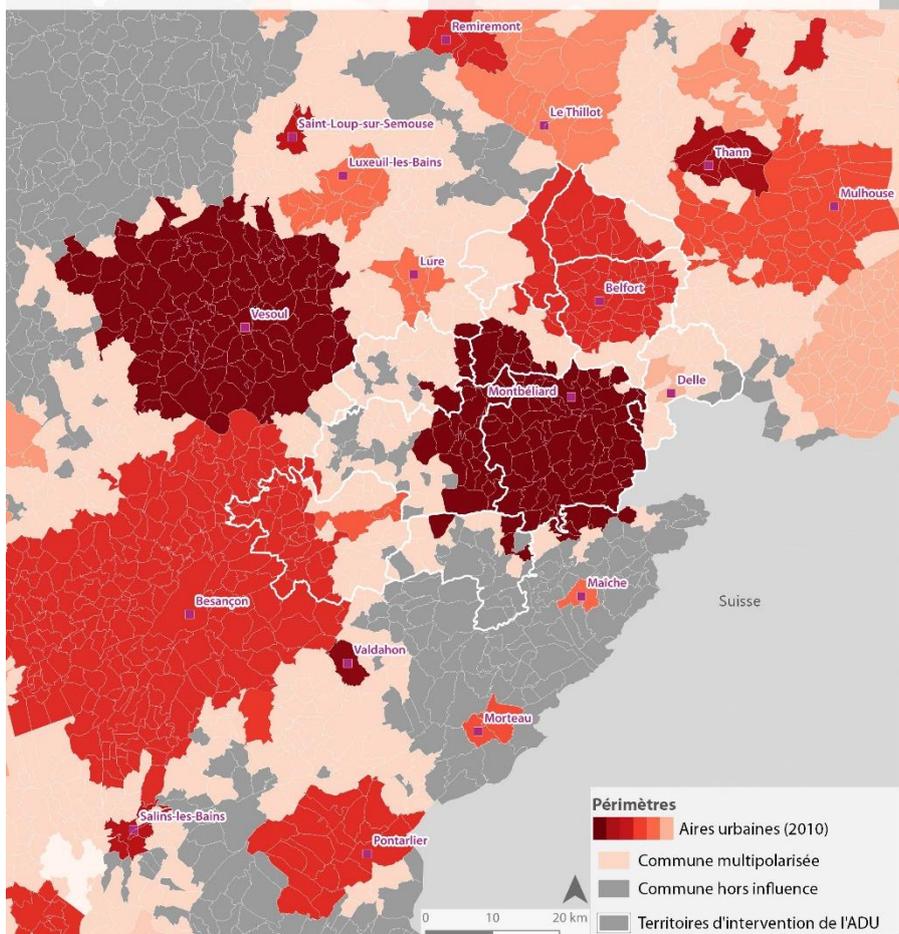
La Bourgogne Franche-Comté compte 55 aires d'attraction des villes, majoritairement de petite taille (moins de 30 000 habitants).

L'aire urbaine (2010) de Montbéliard aurait représenté 121 communes pour 159 742 habitants (2017), tandis que l'aire d'attraction recouvre 137 communes, pour un total de 179 980 habitants (2017). La zone s'est légèrement rétrécie au sud (10 communes en moins) mais s'est étendue au nord-ouest (26 communes en plus).

Le pôle d'attraction est composé de Montbéliard, commune-centre du pôle et des communes suivantes : Arbouans, Audincourt, Bethoncourt, Exincourt, Grand-Charmont, Valentigney et Vieux-Charmont.

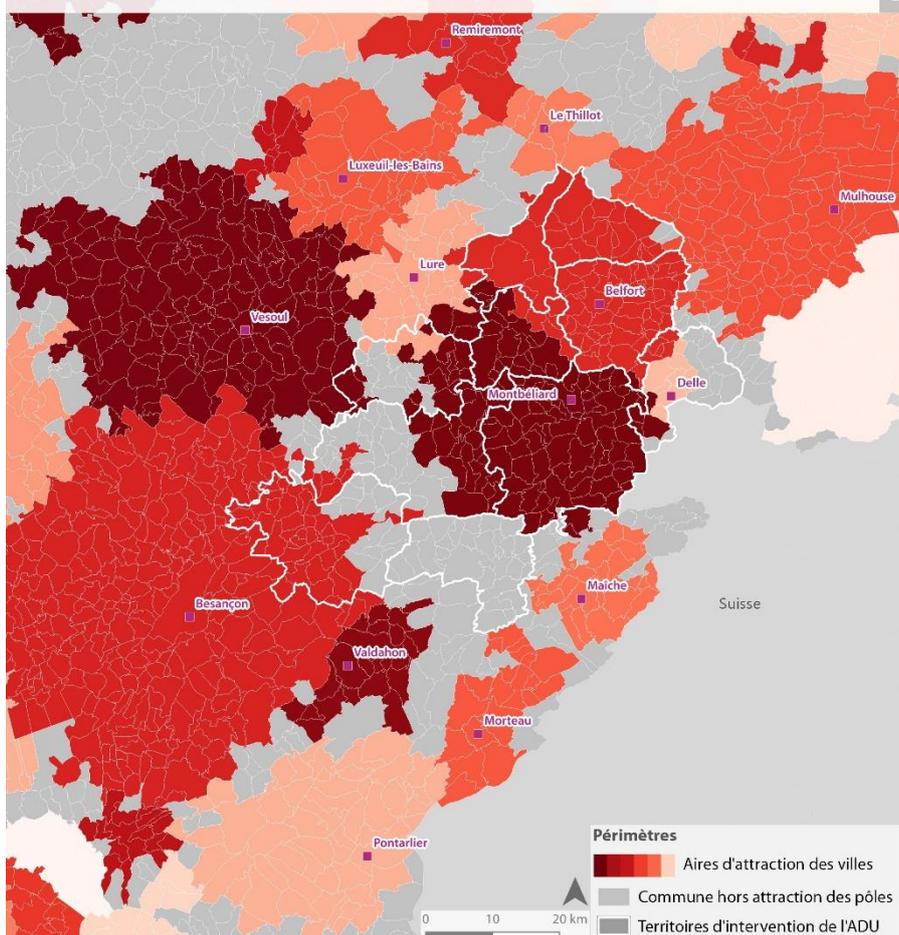
Le constat est identique sur Belfort. L'aire urbaine regroupait 67 communes pour 112 782 habitants, contre 91 communes et 134 435 habitants pour l'aire d'attraction.

Périmètres des aires urbaines 2010



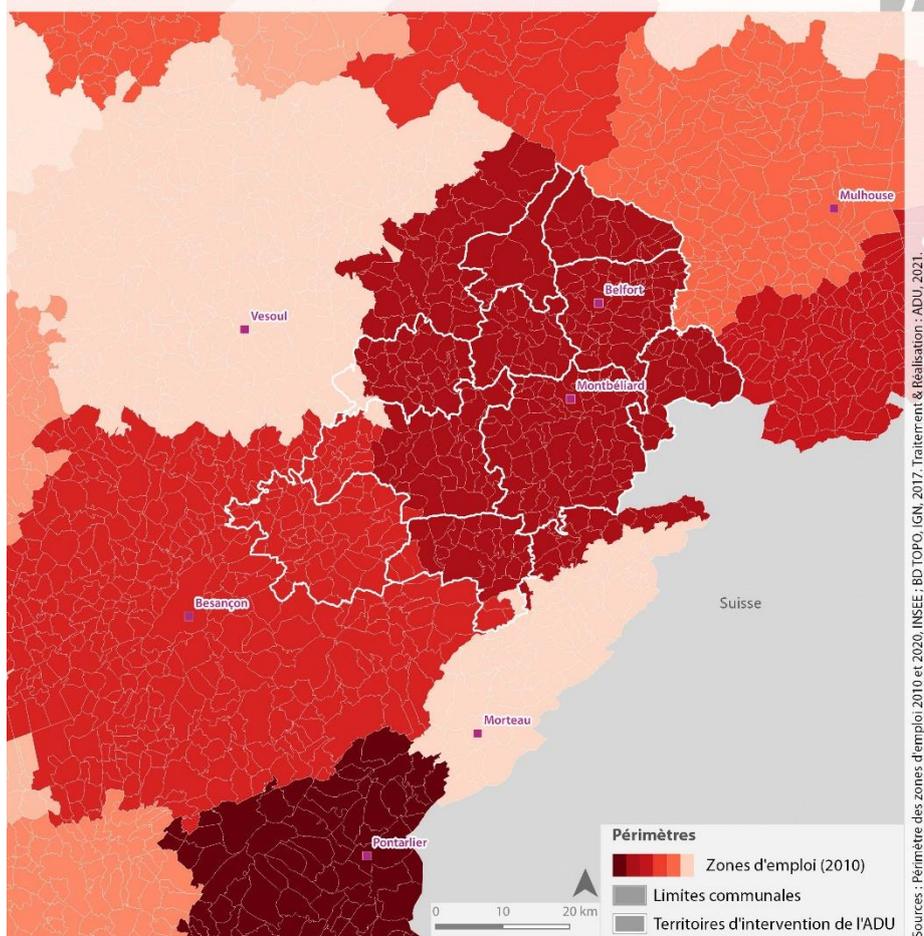
Sources : Périmètre des aires urbaines 2010, INSEE ; BD TOPO, IGN, 2017. Traitement & Réalisation : ADU, 2021.

Périmètres des aires d'attraction des villes 2020



Sources : Périmètre des aires d'attraction des villes 2020, INSEE ; BD TOPO, IGN, 2017. Traitement & Réalisation : ADU, 2021.

Périmètres des zones d'emploi 2010



Une modification du périmètre des zones d'emploi

Trois zones d'emploi distinctes pour l'ancienne zone Belfort-Montbéliard-Héricourt

En 2020, l'INSEE a également révisé les périmètres des zones d'emploi dans un souci d'harmonisation européenne. Ces nouveaux zonages permettent d'actualiser l'analyse du fonctionnement du marché du travail et de la population active.

La région Bourgogne Franche-Comté comptait 25 zones d'emploi en 2010, elle en compte désormais 21 (Louhans, Gray, Morteau et Morvan ayant disparu, Chatillon-Montbard ont fusionné). Si certaines zones d'emploi se sont élargies (Avallon, Besançon, Lons-le-Saunier, Nevers, Pontarlier), la nouvelle méthodologie a abouti localement à un **redécoupage complet de l'ancienne zone d'emploi Belfort-Montbéliard-Héricourt**. Cet ancien périmètre est aujourd'hui couvert par **trois zones d'emploi distinctes** : Belfort, Montbéliard et Vesoul.

L'ancienne zone d'emploi Belfort-Montbéliard-Héricourt regroupait 342 communes et 133 042 emplois ; La zone d'emploi (2020) de Montbéliard compte désormais 146 communes et 63 750 emplois, celle de Belfort compte 164 communes et 67 290 emplois.

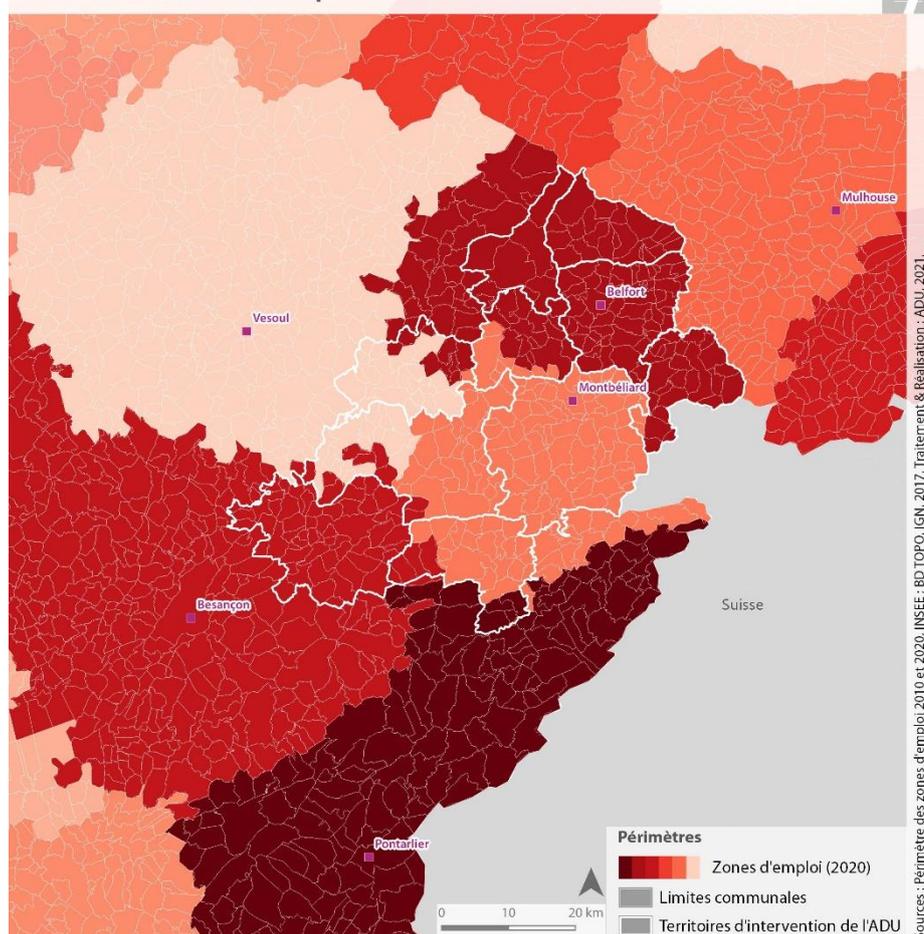
Selon l'INSEE, ces deux zones d'emploi ont une typologie différente : tandis que Montbéliard est une zone « spécialisée dans l'industrie », Belfort est une zone « dotée de gros employeurs, notamment publics ».

L'impact de ce nouveau zonage

Ce zonage est régulièrement utilisé, au niveau national et local, pour aborder toutes les thématiques liées à l'emploi. Pour un certain nombre d'indicateurs, la zone d'emploi est le maillage le plus fin auquel sont disponibles les données de certains producteurs de données, notamment la DARES (demandeurs d'emploi, etc.).

Le rétrécissement de la zone d'emploi permettra de mieux dissocier les contextes montbéliardais et belfortain sur ces différentes thématiques.

Périmètres des zones d'emploi 2020



Cependant, l'analyse des évolutions sur les dernières années ne sera pas possible, sauf si les fournisseurs de données recalculent les indicateurs.

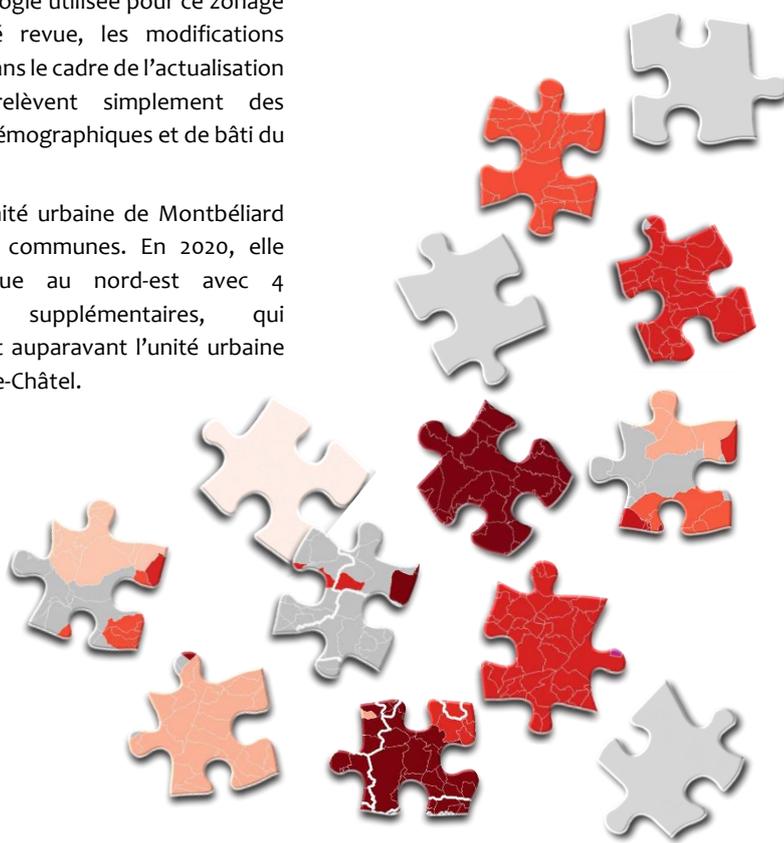
Ce nouveau zonage, basé sur les déplacements domicile-travail, occulte cependant le fonctionnement territorial. En effet, en cherchant à équilibrer le nombre d'actifs entre les zones et donc en scindant les zones de Belfort et Montbéliard, **les flux de travailleurs entre ces deux pôles et l'interdépendance de ces territoires est effacée.**

Les unités urbaines : un zonage dont la méthodologie n'a pas évolué

Les unités urbaines permettent de déterminer le niveau d'urbanisation du territoire. Ce zonage est notamment utilisé dans le cadre de réglementations nationales, notamment pour la loi SRU.

La méthodologie utilisée pour ce zonage n'a pas été revue, les modifications apportées dans le cadre de l'actualisation en 2020 relèvent simplement des évolutions démographiques et de bâti du territoire.

En 2010, l'unité urbaine de Montbéliard comptait 21 communes. En 2020, elle s'est étendue au nord-est avec 4 communes supplémentaires, qui constituaient auparavant l'unité urbaine de Feschés-le-Châtel.



Définitions de l'INSEE

Aire urbaine (AU) : Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Aires d'attraction d'une ville (AAV) : Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les AAV se substituent aux aires urbaines de 2010.

Unité urbaine (UU) : L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Zone d'emploi (ZE) : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Pour en savoir plus :

Étude INSEE sur les aires d'attraction des villes en Bourgogne Franche-Comté : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4983008>

Étude INSEE sur les 21 zones d'emploi 2020 en Bourgogne Franche-Comté : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4651004>

Président de l'ADU : **Philippe Gautier**
Directeur de publication : **Charles Bergounioux**
Réalisation : **Eglantine Hue, Lucas Jean-Jacques, José Pereira**
Cartographie : **ADU**

Agence de Développement et
d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
8, avenue des Alliés – BP98407
25208 Montbéliard Cedex
www.adu-montbeliard.fr

